

219C0718
FR0000130692-FS0389

30 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 avril 2019, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 177 418 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,83% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	549 585	2,33	549 585	2,25
BFT Investment Management	476 750	2,02	476 750	1,95
Etoile Gestion	84 640	0,36	84 640	0,35
Société Générale Gestion	66 443	0,28	66 443	0,27
Total Amundi	1 177 418	4,99	1 177 418	4,83

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

¹ Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et BFT Investment Management sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 23 551 755 actions représentant 24 400 621 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.